

Cont@ct n°11 du 15 février 2019



EDITO

LOL (MAIS PAS TANT QUE ÇA)!

La « ligue du LOL » a fait couler beaucoup d'encre cette semaine. À l'initiative, un groupe composé principalement de jeunes journalistes et communicants qui ont exercé pendant de nombreuses années des « jeux » d'influence, de pouvoir, d'exclusion via les réseaux sociaux. Les victimes, en majorité des femmes dont des consœurs, on subit des humiliations allant jusqu'au harcèlement, le tout sous couvert de la moquerie.

Derrière cette affaire, une histoire ancestrale, celle de l'inégalité de genre. À celles et ceux qui stipulent qu'« On ne peut plus rien dire », « Qu'on en fait trop avec l'égalité femmes-hommes car les choses ont quand même bien changé », l'éclatement des affaires comme celle de Weinstein, les chiffres concernant les violences faites aux femmes, les inégalités salariales, etc. permettent de montrer que le chemin est encore long et qu'il l'est également dans le milieu sportif. En effet, les femmes sont sous-représentées dans les pratiques fédérales, dans les instances dirigeantes, dans les médias, etc. Elles ne sont que 12,2% à la présidence de ligues et comités régionaux, une seule femme présidente parmi les 35 fédérations sportives, elles ne représentent que 17% des programmes sportifs télévisuels ... et la liste est encore longue.

Certes le tableau n'est pas si noir et des évolutions sont observables ces dernières années. Mais cela ne suffit pas, au-delà de la nécessité de politiques volontaristes, il revient à chacun et chacune de cultiver l'égalité de manière quotidienne.

L'UFOLEP en a pleinement conscience et « l'égalité des genres » fait partie de ses engagements. Tout l'enjeu du travail est ici : l'égalité femmes-hommes ne doit plus être une priorité mais bien une réalité!

Camille COLLET Doctorante



VIE FEDERALE



VIE FÉDÉRALE ACTUALITÉS



Comment réussir ensemble et atteindre nos objectifs fédéraux ? Certainement en jouant collectif! C'est ce qui anime l'esprit de la contractualisation, l'esprit d'équipe.

Autour de ce document qui peut apparaître comme très technique et qui appelle de multiples signatures, c'est bien notre cohérence fédérale, notre solidarité qui sont en jeu.

Cette contractualisation peut en effet tout permettre : du statut quo à la liberté de choisir au sein du comité régional, par exemple la solidarité pour un département en difficulté ou qui porte un projet très ambitieux, ou la priorité donnée à un projet régional. Des stratégies différentes peuvent s'inscrire sur 3 ans. Cette convention doit être un levier pour consolider nos régions et doit s'appuyer sur des départements en développement.

Cette contractualisation permet de mettre en commun nos atouts, nos forces combinées de comités départementaux et régionaux et avec le comité directeur national.

Bonne Contractualisation à toutes et tous!

VIE FÉDÉRALE ACTUALITÉS



Natacha MOUTON-LEVRAY

Vice-Présidente Sport Education



Arnaud JEAN

Président National



Henri QUATREFAGES

Vice-Président Sport Société

Retrouvez l'échéancier et le mémo de la contractualisation 2019









Retrouvez la ressource fédérale Sport Education VIE FÉDÉRALE ACTUALITÉS





Retrouvez la ressource fédérale Sport Société

Retrouvez la newsletter de la contractualisation 2018

Contact :
Gladys MONTET
gmontet.laligue@ufolep-usep.fr
01.43.58.97.65

VIE FÉDÉRALE UFOPASS-TIPO



PROPOSER DES ACTIVITES SPORTIVES A UNE STRUCTURE SANS OBJET SPORTIF / C3-TIPO

Les nouveaux dispositif C3-TIPO et C3 UFOBOX 2018/2019 sont accessibles aux associations à objet non sportif loi 1901 ainsi qu'aux structures non associatives sans objet sportif. Ces dispositifs de conquête fédérative, visent à renforcer les partenariats avec associations ainsi que des structures et organisations non sportives qui souhaitent développer des activités sportives.

Vous retrouverez ici les éléments nécessaires à l'affiliation des structures sans objet sportif pour aller plus loin :

- Gestion des C3-TIPO
- Gestion des UFOBOX
- Le bulletin d'affiliation C3-TIPO
- <u>Le bulletin d'affiliation UFOBOX</u>
- <u>Le bulletin d'adhésion UFOBOX</u>
- <u>Tableau : liste des</u> participants TIPO
- Formulaire de commande supplémentaires

Pour tous renseignements complémentaires :

CONTACT: RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DISPOSITIF

ADIL ELOUADEHE

01.43.58.97.64

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

CONTACT: LES COMMANDES ET SUIVI ADMINISTRATIF

GLADYS MONTET

01.43.58.97.65

gmontet.laligue@ufolep-usep.fr



Le département de la Gironde accueillera la 72ème Assemblée Générale de l'UFOLEP à Cenon (33) du 6 au 8 avril 2019 au ROCHER DE PALMER, 1 rue Aristide Briand, 33150 Cenon.





Mot du président :

Pourquoi nous retrouver à Cenon?

Du travail acharné au plaisir d'échanger, des confrontations d'idées à la recherche de solutions, je sais que nous aurons toutes et tous des motivations différentes pour nous retrouver pour ce Congrès 2019 à Cenon, en Gironde. Pour beaucoup, ce sera en tout cas le plaisir simple et sincère de nous retrouver, élus, dirigeants, professionnels, après une série réussie de rendez-vous et séminaires nationaux.

Ce grand moment se prépare localement avec les amis de l'UFOLEP Gironde, comité départemental en croissance constante, qui innove et qui explore tous les champs de notre fédération.

L'équipe d'élus nationaux qui prépare les contenus de ces 3 jours avec la DTN a quelques principes en tête : prendre le temps de nous retrouver, aménager les croisements de nos réflexions, travailler sur nos priorités fédérales en distinguant les parcours, partager des informations, valoriser nos réussites, tout ceci pour mieux affirmer notre identité multisports.

Arnaud JEAN Président National



Un jeu-concours vous est proposé à l'arrivée du Congrès, retrouvez les informations en cliquant ici.

Avec la participation de la cave du Lugon.

Retrouvez les informations relatives aux hébergements, les modalités pratiques et le programme sur le site internet <u>Ufolep.org.</u>

<u>Important</u>: Pour les participants <u>non pris en charge intégralement</u> par l'échelon national, il convient de prévoir votre hébergement à l'aide du listing : <u>ICI</u>.

Vous pouvez désormais vous inscrire au Congrès. Les inscriptions seront clôturées le 28 février 2019 à minuit.

En vous remerciant par avance et restant à votre entière disposition.

A très bientôt à Cenon!

Formulaire d'inscription

RAPPEL

Retrouvez le réglement de l'AG et les fiches questions, voeux, pouvoir et candidature au Comité Directeur National en format Word :

Règlement de l'assemblée générale

Pouvoir



Cet email a été envoyé à [[EMAIL_TO]], cliquez ici pour vous désabonner.

UFOLEP Rosemary PAUL-CHOPIN 3 rue Récamier 75341 Paris





SPORT SOCIETE





Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Roxana MARACINEANU

Ministre des Sports

Lundi 4 février 2019

Troisième édition de la Semaine Olympique et Paralympique

Du 4 au 9 février 2019 et pour la troisième année consécutive, la semaine Olympique et Paralympique mobilise l'enseignement supérieur dans l'ensemble du pays. Organisé en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère des Sports, le mouvement sportif et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ce temps fort de l'année permet de promouvoir la pratique sportive des étudiants et les projets éducatifs et citoyens qui mettent le sport au service des objectifs d'inclusion, de santé et de respect de l'autre.

Cette troisième édition de la semaine Olympique et Paralympique met particulièrement en avant les projets qui valorisent la mixité des pratiques sportives et l'égalité des sexes. Elle est aussi l'occasion de décerner le label Génération 2024 à 24 universités et 6 grandes écoles dont la politique encourage la pratique physique et sportive des étudiants et favorise les passerelles entre le monde universitaire et le mouvement sportif.

Présenté le 20 septembre 2018 lors de la Journée internationale du sport universitaire, le label Génération 2024 vise plus précisément à :

- développer des liens entre l'établissement supérieur et son environnement associatif sportif ;
- participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques;
- accompagner ou accueillir les sportifs de haut niveau ;

- ouvrir les équipements sportifs implantés au sein des établissements supérieurs aux clubs et entreprises locales.

Pour la première campagne, obtiennent la labellisation :

Liste des établissements d'enseignement supérieurs labellisés Génération 2024

- Université de Bourgogne
- Université de Bordeaux
- Université de Bordeaux Montaigne
- Université de Franche-Comté
- Université Grenoble-Alpes
- Université de La Rochelle
- Université de Lille
- Université de Limoges
- Université de Lorraine
- Université Claude Bernard Lyon 1
- Université de Haute-Alsace, Mulhouse
- Université d'Orléans
- Université de Paris-Dauphine
- Université de Paris-Descartes
- Université de Paris-Evry
- Université de Paris-Nanterre
- Université de Paris-Sud Saclay
- Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Université de Perpignan Via Domitia
- Université de Poitiers
- Université de Reims Champagne Ardennes
- Sorbonne Université
- Université Paul Sabatier Toulouse 3
- Ecole Polytechnique
- INSA Lyon
- Institut Polytechnique Unilasalle de Beauvais
- Pôle Léonard de Vinci (ESILV-EMLV et IIM)
- Sciences Po Reims
- Sup Elec Paris

Une seconde campagne de labellisation s'ouvre dès à présent pour mobiliser encore davantage d'établissements dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Elle concerne les établissements et grandes écoles relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Culture, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère des Sports.

Contact presse

Cabinet de Frédérique VIDAL 01 55 55 84 24 <u>secretariat.communication@recherche.gouv.fr</u>
Cabinet de Roxana MARACINEANU 01 40 45 90 82 <u>sec.presse.sports@sports.gouv.fr</u>



SPORT EDUCATION



Voir la version en ligne



UN EVENEMENT MULTISPORTS PAR NATURE!

Bienvenue en Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement à St Jean d'Estissac, en Dordogne, pour cette nouvelle édition de l'UFO NATURE et du National de Cross-country, les 23 et 24 mars prochain.

Un très grand merci aux comités départemental et régional organisateurs et à l'association "Sports Nature des Coteaux" d'avoir répondu favorablement à cette demande d'organisation de manifestation ainsi qu'à la Mairie de St Jean d'Estissac de nous avoir ouvert ses portes et donné l'autorisation d'utiliser les installations communales pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Pendant ces deux jours, en marge du Championnat National de Cross, vous aurez l'occasion de tester de nombreuses autres activités autour des sports de nature et de randonnées pédestres et cyclistes. Ces journées seront l'occasion de nous retrouver autour d'un bel évènement, alliant convivialité, bonne humeur et esprit sportif.

Sandrine MANET

Élue Nationale UFOLEP

DOSSIER D'ORGANISATION

Retrouvez entre autres ici :

- Programme du weekend
- Modalités d'hébergement
- Réservation des repas
- Règlement du championnat
- Plan du site et du circuit

• ..

Cliquez sur l'image ci-contre pour télécharger le dossier.





VISIONNEZ LE PARCOURS EN AVANT PREMIERE!

INSCRIPTION EN LIGNE PAR VOTRE COMITE UFOLEP

CLIQUEZ ICI

DECOUVREZ LE CHALLENGE MULTISPORT DES DELEGATIONS UFOLEP



Les délégations et clubs UFOLEP sont invités à participer dès le samedi après-midi au FESTIVAL OUTDOOR.

Gagnez des points au classement des délégations à travers les différentes épreuves et challenges proposés :

- Course d'orientation
- Biathlon nature
- Escalade / slackline
- ..

Des lots récompenseront les challengers !

RETOUR EN IMAGE SUR L'EDITION 2018



UN RASSEMBLEMENT NATIONAL EN FAVEUR DES DIVERSITES



Sport Éducation

CERTIFICATIONS & RECYCLAGES FFSA 2019



✓ Certifications :

REGION	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Pays de la Loire	9 mars	Les Touches (44)	Robin LEHOUX Elodie GOURIOU	rlehoux@laligue44.org ufolep44@fal44.org
PACA	9 mars	CREPS d'Aix	Valérie ALIX	ufolepaca@yahoo.fr

✓ Recyclages :

REGION	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Pays de la Loire	9 mars	Les Touches (44)	Robin LEHOUX Elodie GOURIOU	rlehoux@laligue44.org ufolep44@fal44.org
Nouvelle Aquitaine	9 mars (en attente de confirmation)	Niort (79)	Patrick MACHET	kart-cross@cc-parthenay.fr
PACA	9 mars	CREPS d'Aix	Valérie ALIX	ufolepaca@yahoo.fr

D'autres sessions seront communiquées ultérieurement.



PROCEDURE FEDERALE

DEMANDE DE VISITE D'EXPERTISE POUR LES CIRCUITS TERRE

A compter de 2019, L'UFOLEP développe un partenariat pour proposer aux comités UFOLEP et associations affiliées de sports mécaniques auto une procédure de visite d'expertise en amont de la ré homologation préfectorale nécessaire tous les 4 ans afin de vérifier la conformité avec les Règles Techniques et de Sécurité (RTS).

La procédure fédérale est la suivante (par étape chronologique) :

6 mois avant

- 1. L'association retourne le <u>formulaire de demande de visite</u> à son comité, accompagné du dernier arrêté d'homologation.
- 2. Le comité UFOLEP valide le dossier de demande de visite et le retourne à l'UFOLEP Nationale : expertiseauto@ufolep.org
- 3. L'UFOLEP Nationale instruit le dossier et se charge de transmettre à Bureau Véritas.
- 4. Bureau Véritas contactera le demandeur avec qui seront établies les modalités de la visite. Un contrat sera adressé directement à l'association affiliée. Le bénéficiaire contracte directement avec Bureau Veritas aux conditions générales négociées dans l'accord cadre UFOLEP.

Visite

5. Un(e) expert(e) agréé(e) proposera une date de visite du circuit à l'association et au comité dans un délai d'un mois.

15 <mark>jour</mark>s après <mark>la vi</mark>site 6. À l'issue de la visite, l'association recevra une facture et un rapport d'intervention (mentionnant les constatations et les observations) et une attestation de conformité (avis technique) aux RTS qui seront à joindre à la demande de ré homologation.







RÈGLEMENT TECHNIQUE DU NATIONAL 2019

A TELECHARGER

Cahier des charges ACTIVITES DE LA FORME pour les projets 2019 des comités UFOLEP





Cliquer: ICI

Cahier des charges MULTISPORT pour les projets 2019 de développement associatif des comités UFOLEP





Cliquez ici

Cahier des charges 2019 pour candidater à l'organisation d'un Week-end Activités de la Forme





Cliquer: ICI



LES NATIONAUX DE LA DIVERSITÉ

L'édition 2019 des évènements sportifs nationaux s'est lancée avec succès depuis le mois de janvier avec la tenue des premières manifestations (GRS individuels, cyclocross, ...) et assises (sports mécaniques, volley ball).

Outre la satisfaction que ces évènements couvrent l'ensemble du territoire national, plusieurs évolutions de la vie sportives sont à valoriser pour cette année avec le concours des Commissions Nationales Sportives (CNS) :

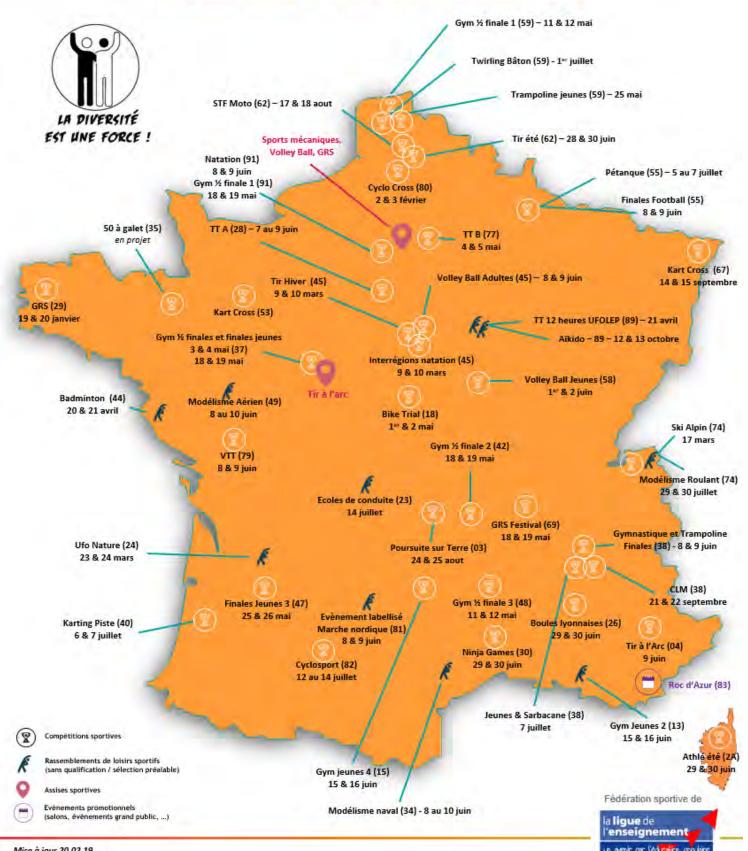
- L'ensemble de ces évènements à forte visibilité sera placé sous le label « Diversité » afin de sensibiliser et d'informer les participants, spectateurs aux enjeux de société. Les comités et les CNS sont invités à se saisir d'actions et outils à disposition : Présentation de l'accompagnement possible
- ➤ De nouveaux évènements sportifs s'organisent, liés à la structuration de nouvelles activités au sein de l'UFOLEP : French Ninja League, Homeball, Ufolep Drone Tour, ...
- Les « <u>weekend activités de la forme</u> » lancés en 2018 et à destination des animateur.rice.s sont reconduits en 2019 (<u>cahier des charges pour candidater à l'organisation</u>)
- Les formats de certains rassemblements sont revisités, comme l'<u>Ufo Nature</u>, alliant activités multisports et National de Cross Country,
- ➤ Des évènements renforcés en termes de communication et d'animations annexes pour fédérer tous les publics (spectateurs / accompagnateurs, publics locaux, élu.e.s et partenaires), suite à la réunion annuelle des comités organisateurs ; à l'image du championnat national VTT 2019.

En plus des évènements sportifs, se tiennent également cette année des assises fédérales de certaines activités ainsi que de nombreux stages techniques (tir à l'arc, GRS, ...) dont les objectifs sont le renforcement des compétences et la mise en réseau des techniciens des commissions techniques territoriales.

Une année 2019 riche Découvrez la programmation!



EVENEMENTS SPORTIFS NATIONAUX 2019



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES **NATIONALES 2019** Comité Activité Evènement Lieu **Dates 2019** organisateur 19 et 20 **GRS** 29 Championnat National Individuels Landerneau ianvier Activités Cyclistes Championnat National Cyclo-Cross Salouel 80 2 et 3 février Mareau aux Tir Sportif Championnat National Hiver 45 9 et 10 mars Près St Jean de la Interrégions 45 9 et 10 mars **Natation** Ruelle 74 Sports de Neige Championnat National Ski Alpin Les Houches 17-mars Ufo Nature & Saint Jean Nouvelle Manifestation nationale Athlé nature 23 et 24 mars Cross d'Estissac Aquitaine Karaté Oshukai Coupe national sud Perpignan 66 24-mars Kobudo St Philbert de **Badminton** Manifestation Nationale 20 et 21 avril 44 Grandlieu Tennis de Table Les 12 heures UFOLEP Paron 89 21-avr Finale jeunesse Zone Ouest GRS Eysines 5-mai 33 Tennis de Table Championnat National B Melun 77 4 et 5 mai Gymnastique 1/2 finale - groupe 1 - mixte Halluin 59 11 et 12 mai 1/2 finale - groupe 3 - Féminines 11 et 12 mai Gymnastique Marveljols 48 Aérien Critérium National Aérien Segré 49 11 au 12 mai Boen et Gymnastique 1/2 finale - groupe 2 - mixte 42 18 et 19 mai Riorges 1/2 finale - groupe 3 - Masculins Bléré 37 18 et 19 mai Gymnastique Gymnastique 1/2 finale - groupe 4 Bléré 37 18 et 19 mai Chilly Gymnastique Finales Jeunes - groupe 1 - mixte 91 18 et 19 mai Morangis Gymnastique Finales Jeunes - groupe 3 - masculin 37 18 et 19 mai Bléré Gymnastique Finales Jeunes - groupe 4 - Masculins Bléré 37 18 et 19 mai Artistique Championnat National Equipes et Vaulx en GRS 69 18 et 19 mai Festival Vélin Karaté Oshukai Coupe national nord Montmorency 95 19-mai Kobudo Trampoline Finale Inter Trampoline Ronchin 59 25-mai Finales Jeunes - groupe 3 -Villeneuve sur Gymnastique 47 25 et 26 mai Féminines Lot GRS Finale Jeunesse Zone Nord/IDF mai - juin Finale Jeunesse Zone Sud GRS mai - juin 30 mai au 1er Volley Ball Finale nationale Jeunes Nevers 58 juin Activités Cyclistes National Bike Trial Sury en Baux 18 1 et 2 juin Marche nordique Rassemblement Albi 7 au 9 juin 81 Football Coupes Nationales à 11 Bar le Duc 55 8 et 9 juin La motte St Activités Cyclistes Championnat National VTT 79 8 et 9 juin Héray Natation Championnat National Palaiseau 91 8 et 9 juin Gymnastique Finales Nationales Gymnastique et Crolles 38 8 et 9 juin Artistique Trampoline Chateauneuf Tennis de Table Championnat National A 28 8 et 9 juin en Thymerais Finales des Coupes Nationales et Volley Ball St Ay 45 8 et 9 juin tournoi national Mixte

Tir à l'Arc	Championnat National Adultes	Saint Auban	4	9-juin
Modélisme	Critérium National de Modélisme Naval	Lac du Salagou	34	8 au 10 juin
Tennis	Coupe Jean Macé	Paris	75	8 au 10 juin
Gymnastique Artistique	Finales Jeunes - groupe 2 - mixte	Trets et Bouc Bel Air	13	15 et 16 juin
Gymnastique Artistique	Finales Jeunes - groupe 4 - Féminines	Aurillac	15	15 et 16 juin
Tir Sportif	Championnat National Disciplines Nouvelles & Eté	Arques	62	28 au 30 juin
Natation	Rassemblement Eau libre			
Ninja Game	Finale nationale "French Ninja League Ufolep"	Caissargues	30	29 et 30 juin
Athlétisme	Championnat National Eté	Corse	2B	29 et 30 juin
Roulant	Critérium National Roulant	Vers	74	29 et 30 juin
Boules Lyonnaises	Championnat National	Valence	26	29 & 30 juin
Twirling Baton	Championnat National	Fachs Thusmenil	59	1er juillet
Pétanque	Championnat National	Commercy	55	5 au 7 juillet
Tir à l'Arc	Manifestation nationale Jeunes et Sarbacane	La Mure	38	7 juillet
Karting piste	Finale nationale	Escource	40	07-juil
Activités Cyclistes	Championnat National Cyclosport	Beaumont de Lomage	82	12 au 14 juillet
Sports Méca Moto	Kids Mania - Rassemblement national école de conduite	La Brionne	23	14 juillet
Sports Méca Auto	Championnat National Kart Cross	St Germain d'Auxure	53	10 et 11 Aout
Sports Méca Moto	Super Trophée de France	Isbergues	62	17 et 18 août
Sports Méca Auto	Championnat National Poursuite sur Terre	Ainay le Château	3	24 et 25 août
Sports Méca Auto	Championnat National Trial 4x4	Seltz	67	14 et 15 septembre
Activités Cyclistes	Championnat National CLM	Trept	38	21 et 22 septembre
Aikido	Regroupement national	Sens	89	12 et 13 octobre
Sports Méca Moto	Manifestation nationale 50 à galet		35	
Homeball	Manifestation nationale			

Au 25/02/19









A TÉLÉCHARGER : IC

Dispositif "Ecole Multisports Nature" Développement et structuration d'une offre MULTISPORTS NATURE ENFANCE JEUNESSE



Cliquer: ICI

Nous allons informer les préfectures que le site sera mis régulièrement à jour. Il vous faudra donc faire parvenir vos modifications éventuelles (changement de date...) à Isabelle MATTHEY (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr),



Le Championnat National de Tir Hiver se déroulera les 9 & 10 mars 2019 à Mareau aux Près & Cléry Saint André (45).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site fédéral : ICI

L'UFO Nature & Cross-country se déroulera les 23 & 24 mars 2019 à Saint Jean d'Estissac (24).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site fédéral : ICI

Le Rassemblement National de Badminton se déroulera les 20 & 21 avril 2019 à Nantes (44).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site fédéral : ICI



PROCEDURE FEDERALE

DEMANDE DE VISITE D'EXPERTISE POUR LES CIRCUITS DE KARTING PISTE

A compter de 2019, L'UFOLEP développe un partenariat pour proposer aux comités UFOLEP et associations affiliées de karting piste une procédure de visite d'expertise en amont de la ré homologation préfectorale nécessaire tous les 4 ans afin de vérifier la conformité avec les Règles Techniques et de Sécurité (RTS).

Lien vers la réglementation

La procédure fédérale est la suivante (par étape chronologique) :

4 mois avant

1. L'association retourne le formulaire de demande de visite à son comité pour obtenir son visa, accompagné du chèque d'acompte à l'ordre de l'UFOLEP nationale (50% de la grille tarifaire) et du plan du circuit,

3 mois avant

- 2. Le comité UFOLEP valide le dossier de demande de visite et le retourne à l'UFOLEP Nationale, trois mois avant la période de visite souhaitée : imatthey.laligue@ufolep-usep.fr,
- 3. L'UFOLEP nationale et la CNS Karting piste étudient la demande,

2 mois avant 4. L'UFOLEP nationale propose un devis au comité UFOLEP demandeur,

1 mois avant

5. Si l'association et le comité UFOLEP acceptent le devis, ils le retournent signer à l'UFOLEP Nationale: imatthey.laligue@ufolep-usep.fr avec le chèque du 2ème acompte à l'ordre de l'UFOLEP Nationale (100 % du devis),

Visite

6. Un(e) expert(e) agréé(e) proposera une date de visite du circuit à l'association et comité dans un délais d'un mois,

15 jours après la visite 7. A l'issue de la visite, le comité UFOLEP recevra une facture et un rapport d'intervention (mentionnant les constatations et les observations) et une attestation de conformité (avis technique) aux RTS qui seront à joindre à la demande de ré homologation.





LES VISAS D'EPREUVES MOTO 2019

Le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives et l'arrêté ministériel du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives comportant des véhicules terrestres à moteur imposent aux organisateurs de manifestations motocyclistes, organisées à partir du 14 décembre 2017, sur des circuits permanents homologués, de recueillir l'avis de la Fédération Française de Motocyclisme, en tant que Fédération délégataire, préalablement au dépôt de leur dossier de déclaration auprès de l'autorité administrative (article R 331-22-1 du code du sport).

L'UFOLEP aura en charge de contrôler l'application stricte des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) édictées par la FFM. Elle assumera seule l'intégralité de cette responsabilité et délivrera, à l'issue de ce contrôle, un visa d'épreuve attestant que le règlement particulier de l'épreuve déposé par l'organisateur est conforme aux RTS de la discipline concernée.

L'UFOLEP tiendra à la disposition de la FFM un calendrier à jour des manifestations concernées et récupérera l'ensemble des récépissés de déclarations obtenus dans le cadre de cette convention.

La Fédération pourra contrôler les dossiers épreuves déposés par les clubs UFOLEP sur simple demande.

La convention entre l'UFOLEP et la FFM : à télécharger

Le webinaire Visa UFOLEP pour les épreuves Moto : webinaire

Les formulaires (règlements particuliers) pour les demandes de visas fédéraux :

- Demande de visa fédéral pour : Moto Cross / Course sur Prairie / Mob Cross)
- Demande de visa fédéral pour : 25 Power Vitesse / 25 Power Endurance / 50 à Galet Vitesse / 50 à Galet endurance)

Pièces jointes avec les visas impérativement :

- Règlement particulier pour le visa
- Plan du circuit
- Liste des officiels
- Règlement / programme de l'épreuve
- Convention dispositions de secours
- Formulaire relatif à l'organisation des secours et de la sécurité
- Attestation d'assurance
- Incidences Natura 2000
- Déclaration/autorisation de manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur
- Horaires détaillés
- Arrêté d'homologation
- Rapport de clôture 2019

NOUVEAU

Tous les dossiers de visas et les pièces sont à transmettre sur l'adresse mail : visacourse@ufolep.org



CAHIER DES CHARGES 2019

PASS à la MANIFESTATION « SPORTS MECANIQUES MOTO »













Organisateurs de manifestations sportives, facilitez-vous la vie !



Comment déclarer le terrain d'aéromodélisme de votre club?

- 1 : Consulter la notice d'information pour la demande de localisation d'activité ou d'accord des comités régionaux de gestion de l'espace aérien : https://www.service-public.fr/professionnelsentreprises/vosdroits/R42774
- 2 : Télécharger le formulaire **cerfa n° 15478*01** sur ce lien :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15478.do

Rithresides Resociate	isation d'activité ou d'accord des ux de gestion de l'espace aérien N° 15478*01
Arrêté du 17/12/2015 relatif à l'utilisation de l'espace	aerien par les aeronefs qui circulent sans personne à bord (DEVA1528469A)
1. Demandeur	
Le demandeur est une personne physique :	Le demandeur est une personne morale :
Madame Monsieur	Denomination:
None	Nom communical i
Primition (Pour une association, N° d'affiliation FFAM ou DFOLEP
Contact général :	Fonction president de la section aeromodesame
Midame Monsieur	Couriet
Non	Courier
Prénom :	Téléphone portable ;
2. Objet de la demande	
Dojet de la demande Demande de localisation d'activité (Aéromodéise	and a connectional to within A
	para désent (Activités porticulières) - renseignes le valet B
Committee a service deservines no Removantes est	pare associatives barrierancies in respekties in America
3. Environnement aérien de l'activité conc	ernée
Evolutions à l'intérieur d'un espace aérien contrôlé : Si oui : Identification de l'espace aérien concerné :	oui 🗌 non
Evolutions au voisinage ou dans l'emprise d'un aéro	drome : Duil non
Si oui :	
Nom de l'aérodrome : Localisation des évolutions vis-à-vis de l'aérodrome :	Radial (*): Distance (NM):
Evolutions à l'intérieur d'une zone réglementée, dan Si oui : Identification de la zone concernée :	rgereuse ou interdite : out nun
a sur continuent of a son contenting.	
4. Engagement du demandeur	
	dans là présente demande. «
A: tel	Nom:
(WMM(MAAA)	Frenam
	Qualité (persenses marales)
Consulter la notice d'information rélative à se formulaire.	
Le formulaire d'alt être adressé à la direction interrégionale	de la récusté de l'Avation crois (DSAC-III) (eminactement compétenté; toms sur les adranels d'univert sans personne à bard, consolne le vin-de la direction umble mous foi-lieures-gerones delegables, bital
	1/3

3 : À qui transmettre ce formulaire ? :

À la DSAC (La direction de la sécurité de l'aviation civile de votre région), voir la liste sur : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Contacts_drones_DSACIR.pdf ainsi que : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac

Soyez conscient que plus particulièrement pour les sites de vol de pente vous aurez peut-être à partager votre zone d'évolution avec d'autres clubs de sport aérien tel que les parapentistes. Une bonne entente sur les créneaux horaires et la zone de vol est alors indispensable.

*Le SAM-CLAP souhaiterait avoir la liste des clubs UFOLEP ayant déclaré leur terrain d'évolution.

Merci d'envoyer par mail les coordonnées du terrain d'aéromodélisme ou du site de vol de pente que vous avez déclaré à Jean-Paul ROCHÉ: jipe.roche@neuf.fr

CRÉATION D'UN TERRAIN D'AÉROMODÉLISME

1. Demande d'autorisation auprès du Maire

Avant toute implantation d'un terrain d[']aéromodélisme, il est impératif de présenter une demande d'autorisation auprès du Maire de la commune concernée, sous forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une note sur papier libre indiquant l'usage envisagé de la zone,
- un extrait de la carte de France IGN au 1/25.000ème (à défaut au 1/100.000ème) localisant le site avec exactitude,
- un extrait du plan cadastral situant les limites d'emprise et les installations éventuelles,
- une autorisation du (ou des) propriétaire (s) du terrain, et plus généralement, de l'accord de la personne physique ou morale qui a la jouissance du terrain utilisé, s'il s'agit d'un terrain autre qu'un aérodrome,
- une copie des statuts de l'association et une copie de la publication de sa déclaration au journal officiel
- la liste des membres du conseil d'Administration indiquant leur nom, prénom, nationalité, adresse et profession.

2. Demande de création ou de modification d'une act - vité d'aéromodélisme auprès de la DSAC

- Terrain ne justifiant pas de demande spécifique de création auprès d la DSAC :

Il suffit de déclarer son existence à la DSAC territorialement comp - tente. (*)

- Terrain en cours de création et justifiant une demande préalable à la DSAC :

Il convient de formuler une demande (préalablement au début d'activité) auprès de la DSAC territorialement compétente. (*)

À la réception de ce dossier, la DSAC soumettra pour examen la demande au CCRAGALS (Comité consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive) concerné. Une fois l'avis donné (ce n'est qu'un avis à ce stade de la consultation), le dossier sera étudié par le Comité Régional de Gestion (CRG) qui statuera et, en cas d'accord, mettra en forme le projet de création définitif puis le transmettra au Directoire à l'Espace Aérien qui prendra une décision finale (en général conforme à l'avis du CRG)

Attention! Vous ne pourrez commencer une activité de vols sur le terrain, que lorsque votre demande aura obtenu un accord de la DSAC. Ensuite et en fonction de la solution adoptée (création de zone ou pas, mise en place d'un protocole), l'aviation civile fera porter l'existence de la plate-forme aéromodéliste dans son registre «Activités aériennes sportives et récréatives» (document AIP ENR 5.5) et dans les différentes cartes de vol à vue. Les informations connues dans ces registres sont très largement diffusées en France et permettent ainsi à tous les utilisateurs de l'espace aérien d'en tenir compte dans leurs activités et en particulier la planification de leurs vols

- Demande de modification d'une activité d'aéromodélisme existant Si vous souhaitez modifier les caractéristiques de votre terrain d'a romodélisme et que cela justifie une demande de modification (pa exemple hauteur d'évolution devenant supérieure à 500 pieds, changement des horaires d'utilisation, modification des limites latérales ou de l'emplacement), il convient de formuler une demande spécifique (préalablement au début d'activité) auprès de la DSAC territorialement compétente. (*)
- * Demander les formulaires à la DSAC de votre région. Il s'agit en principe du formulaire Cerfa_15478-01

La DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation civile) est la représentation régionale de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)

*Pour obtenir les coordonnées de la DSAC de votre région : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac



COUPES NATIONALES « A » & CRITERIUM NATIONAL « A » 2019

Les 8 & 9 juin 2019 à Châteauneuf en Thymerais (28)

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires aux inscriptions des qualifiés au critérium national B, à savoir :

- Les modalités d'engagement en ligne.
- Les quotas de qualification attribués à chaque région.

Lors de la réunion de la Commission Nationale Sportive, un certain nombre de modifications ont été apportées aux règlements sportifs des critériums nationaux, qui s'appliquent cette saison ; ceux-ci sont disponibles sur le site de l'UFOLEP national. Nous vous rappelons que la règle des *quotas* retenue pour les qualifications aux nationaux est la suivante :

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restantes à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la C.N.S, le nombre de qualifiés est attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions, il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.
- La seule limitation prise en compte est celle qui interdit à une région de qualifier « plus de la moitié moins un » du tableau global retenu par la C.N.S. pour la catégorie considérée.
- Une région n'utilisant pas son quota de qualifiés doit <u>impérativement</u> en faire part dans les plus brefs délais au responsable national des individuels.
- Les régions qui souhaiteraient disposer de places supplémentaires dans certaines catégories, devront inscrire les noms des joueurs concernés sur une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements. Cette liste sera disponible sur la plateforme nationale d'inscription, au même titre que les confirmations d'engagements. L'inscription sur cette liste est obligatoire pour pouvoir être « repêché » ainsi que d'avoir participé aux phases qualificatives.
- Chaque région devra nommer <u>obligatoirement</u> un responsable administratif présent lors de chaque national.
- Chaque région devra nommer <u>obligatoirement</u>, et enregistrer sur la plateforme un nombre d'arbitre(s) correspondant au tableau des quotas. Les arbitres désignés seront saisis avec leur nom, prénom et adresse mail pour correspondance préalable.
- La création des poules sera faite en respectant le principe des assiettes au niveau des régions.
- Doubles: Les inscriptions des équipes de doubles doivent obligatoirement se faire avec des joueurs d'une même région qualifiés en individuel. Dans le cas d'un nombre impair de joueur, il est autorisé l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse avec X. Dans ce cas, le juge arbitre en concertation avec la CNS tennis de table, complétera les paires incomplètes et en avisera les délégations concernées dans la semaine qui précède le déroulement de la compétition. Seul des joueurs ou joueuses ayant été préalablement inscrits sur la plateforme avec X pourront-être intégrés dans une paire de double si le nombre de joueurs ou joueuses le permet. Aucune inscription complémentaire de paire(s) de double(s) ne pourra être enregistrée après le vendredi soir 20h00, qui précède la compétition (soit pour cette année le vendredi 7 juin)



COUPES NATIONALES « B » & CRITERIUM NATIONAL « B » 2019

Compétitions ouvertes aux joueurs ayant la seule licence UFOLEP

les 4 & 5 Mai 2019 à MELUN (77)

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires aux inscriptions des qualifiés au critérium national B, à savoir :

- Les quotas de qualification attribués à chaque région.
- Les modalités d'engagement en ligne.

Lors de la réunion de la Commission Nationale Sportive, un certain nombre de modifications ont été apportées aux règlements sportifs des critériums nationaux, qui s'appliquent cette saison; ceux-ci sont disponibles sur le site de l'UFOLEP national. Nous vous rappelons que la règle des *quotas* retenue pour les qualifications aux nationaux est la suivante:

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restantes à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la C.N.S, le nombre de qualifiés est attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions, il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.
- La seule limitation prise en compte est celle qui interdit à une région de qualifier « plus de la moitié moins un » du tableau global retenu par la C.N.S. pour la catégorie considérée.
- Une région n'utilisant pas son quota de qualifiés doit <u>impérativement</u> en faire part dans les plus brefs délais au responsable national des individuels.
- Les régions qui souhaiteraient disposer de places supplémentaires dans certaines catégories, devront inscrire les noms des joueurs concernés sur une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements. Cette liste sera disponible sur la plateforme nationale d'inscription, au même titre que les confirmations d'engagements. L'inscription sur cette liste est obligatoire pour pouvoir être « repêché » ainsi que d'avoir participé aux phases qualificatives.
- Chaque région devra nommer <u>obligatoirement</u> un responsable administratif présent lors de chaque national.
- Chaque région devra nommer <u>obligatoirement</u>, et enregistrer sur la plateforme un nombre d'arbitre(s) correspondant au tableau des quotas. Les arbitres désignés seront saisis avec leur nom, prénom et adresse mail pour correspondance préalable.
- Lors du critérium national B, les tableaux de simples seront gérés sur <u>le principe du classement intégral.</u> Ce qui signifie que tous les joueurs rejoueront après la phase de poules. Le juge arbitre pourra décider le dimanche, en fonction de l'horaire, de mettre fin au classement intégral dès lors que chaque joueur aura effectué au moins 2 rencontres complémentaires à l'issue des phases de poules. La création des poules sera faite en respectant le principe des assiettes au niveau des régions.
- Doubles: Les inscriptions des équipes de doubles doivent obligatoirement se faire avec des joueurs d'une même région qualifiés en individuel. Dans le cas d'un nombre impair de joueur, il est autorisé l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse avec X. Dans ce cas, le juge arbitre en concertation avec la CNS tennis de table, complétera les paires incomplètes et en avisera les délégations concernées dans la semaine qui précède le déroulement de la compétition. Seul des joueurs ou joueuses ayant été préalablement inscrits sur la plateforme avec X pourront-être intégrés dans une paire de double si le nombre de joueurs ou joueuses le permet. Aucune inscription complémentaire de paire(s) de double(s) ne pourra être enregistrée après le vendredi soir 20h00, qui précède la compétition (soit pour cette année le vendredi 03 mai).





Webconférences Développement associatif

2019



Prochaine webconférence

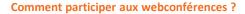
le compte engagement citoyen vous concerne!

La prochaine webconférence programmée le mardi 5 mars de 14h30 à 16h00 portera sur le « compte engagement citoyen ». Vous souhaitez valoriser vos bénévoles très engagés? Ce dispositif le permet. Inscrivez vous que vous soyez un comité départemental ou une association, et venez vous renseigner sur le sujet!





Le cycle de webconférences « Développement associatif » vous propose chaque semaine d'explorer une nouvelle thématique, de découvrir un nouvel outil ou de vous informer des actualités pour enrichir vos projets et animer votre réseau.



- ► Découvrez le programme : cliquez ici
- ► Inscrivez-vous via le formulaire en ligne : cliquez ici
- ▶ Pour les sessions ouvertes aux associations, les fédérations départementales et comités départementaux relayent l'invitation aux membres de leur réseau.

Contact

Pour l'Ufolep: Fanny Sarrail Brassens fsarrailbrassens.laligue@ufolep-usep.fr 01.43.58.97.53











Modalités d'engagement en ligne :

Les engagements des sportifs aux épreuves nationales de Tennis de Table (coupes et individuels) s'effectuent via la plateforme nationale d'engagement aux compétitions nationales UFOLEP.

Comme indiqué ci dessus, chaque région pourra inscrire sur la plateforme des remplaçants potentiels (disponibles) par catégories et obligatoirement le nombre d'arbitre(s) demandé par la CNS.

http://www.cns-webservice.org

Un guide pour effectuer les engagements << Tennis de Table >> et un code d'accès confidentiel par région seront joints à l'envoi de cette circulaire aux Comités Régionaux et correspondants régionaux Tennis de Table.

ATTENTION

Pour les compétitions nationales B la plateforme en ligne sera ouverte

du 1er mars 2019 au 2 avril 2019

Passé cette période, vous n'aurez plus la possibilité d'engager de sportifs.

Droits d'engagements: après les coupes, le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque comité régional une facture du montant des engagements :

Adultes : 13,00 €
 Jeunes : 7,00 €

Pour tout renseignement :

M. Pierre Bayon

Responsable de la C.N.S Tennis de Table

Courriel: cns.tennisdetable@ufolep.org



QUOTAS DE QUALIFICATION CRITERIUM NATIONAL "B"

MELUN (77) les 4 & 5 MAI 2019

В	Catégorie	es	CO	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	
Saison 2018/2019	Juliagaina	Jamagamaa		V2	VD2	V1	VD1	S	D	JG	JF	CG	CF	MG	MF	BG	BF	299
Auvergne Rhône -Alpes/ zone est	AuRA/E	69	1			2		1		1		1				1	1	8
Auvergne Rhône -Alpes/ zone ouest	AuRA/O	3	2	2	1	2	2	3	2	2	2	2	1	3	3	2	2	31
Bourgogne Franche-Comté/ zone est	BFC/E																	0
Bourgogne Franche-Comté/ zone ouest	BFC/O	89	1	2	1	2		2	1	1		1		2	1	1	1	16
Bretagne	BRET	29/35	1	1	1	2	1	2	1			1		2	2	2	1	17
Centre Val de Loire	CVdL	28/45	1	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	28
Grand Est/zone centre	GEst/C	55	1	3	1	2	1	3	2	2	2	2		2	1	2	1	25
Grand Est/zone ouest	GEst/O	10	1	1	1	1		1										5
Flandres Artois Picardie / zone Nord	FAP/N	59/62	2	3	1	3	3	6	3	4	2	4	5	5	3	3	2	49
Flandres Artois Picardie/ zone Sud	FAP/S	80/02	1	2		1	1	1	1									7
lle de France	ldF	77/91	2	3	2	3	2	2	2	2	1	3	2	6	2	6	2	40
Normandie/zone ouest	NOR/O	14	1	1		1	1	1				2		1	1	1	1	11
Nouvelle Aquitaine / zone Est	NAq/E	23	2	1		2		2	1	1	1	2	1	2	2	2	1	20
Nouvelle Aquitaine / zone Nord	NAq/N	17	1	1	1	1	1	1	1	1		2		2		1		13
Pays de Loire	PdL	44/85	1	2	2	3	2	3	2	2	1	2	1	3	1	3	1	29
			18	24	12	27	15	30	18	18	11	24	12	30	18	27	15	299

<u>Lexique des catégories</u> Catégories en simples

N° du tableau	MASCULINS	N° du tableau	FEMININES
C 0	Messieurs nés en 1953 et avant		
C 1	Messieurs nés de 1954 à 1963 inclus	C 2	Dames nées en 1961 et avant
C 3	Messieurs nés de 1964 à 1974 inclus	C 4	Dames nées de 1962 à 1974 inclus
C 5	Messieurs nés de 1975 à 1997 inclus	C 6	Dames nées de 1975 à 1997 inclus
C 7	Messieurs nés de 1998 à 2001 inclus	C 8	Dames nées de 1998 à 2001 inclus
C 9	Garçons nés en 2002 et 2003	C 10	Filles nées en 2002 et 2003
C 11	Garçons nés en 2004 et 2005	C 12	Filles nées en 2004 et 2005
C 13	Garçons nés en 2006 et 2007	C 14	Filles nées en 2006 et 2007

Catégories en doubles

C17	Doubles Messieurs	Composés des participants en catégories individuelles C0, C1, C3, C5, C7
C18	Doubles Dames	Composés des participantes en catégories individuelles C2, C4, C6, C8
C19	Doubles mixtes	Composés des participants en catégories individuelles C0 à C8
C21	Doubles jeunes garçons	Composés des participants en catégories individuelles C9 et C11
C22	Doubles jeunes filles	Composés des participantes en catégories individuelles C10, C12, C14
C23	Doubles jeunes garçons	Composés des participants en catégories individuelles C13



QUOTAS DE QUALIFICATION Coupes Nationales "B" MELUN (77) le 4 MAI 2019

MESSIEURS	Coupe Bernard POULAIN, réservée aux adultes masculins nés en 2002 et avant
EEL AIN IIN IEO	Coupe Pierre PERRIER, réservée aux féminines nées en 2008 et avant
JEUNES	Coupe Henri DEFRANCE, réservée aux jeunes gens et féminines né(e)s de 2003 à 2008

				PLACES		* passer	nt par un inte	er zones
Zones régionales		dép	MESSIEURS	FEMININES	JEUNES	MESSIEURS	FEMININES	JEUNES
			16	8	16			
Auvergne Rhône -Alpes/zone est	AuRA/E							
Auvergne Rhône -Alpes/zone ouest	AuRA/O							
Bourgogne Franche-Comté/zone est	BFC/E							
Bourgogne Franche-Comté/zone ouest	BFC/O	89	1		1			
Bretagne	BRET	29/35	1	1	2			
Centre Val de Loire	CVdL	28	1	1	3			
Grand Est/zone centre	GEst/C	55	*	*	1	1è en A	1è en A	
Grand Est/zone ouest	GEst/O							
Flandres Artois Picardie / zone Nord	FAP/N	59/62	5	1 + *	3		2 ^è en A	
Flandres Artois Picardie/ zone Sud	FAP/S	80	*			1er en A		
lle de France	ldF	77/91	3 + *	2	2	4 ^è en A		
Normandie/zone ouest	NOR/O							
Nouvelle Aquitaine / zone Est	NAq/E	23	1	*	2		1 ^{er} en B	
Nouvelle Aquitaine /zone Nord	NAq/N							
Pays de Loire	PdL	44/85	2	1 + *	2		2 ^è en B	
		total	14	6	16	2	2	0
		reste	R 2	R 2		en rouge ce d'accueil	ntre	

	MESSIEURS	Féminines
INTER ZONES B	2 qualifiés	1 qualifié par centre
	Centre A dans le 77	Centre A en FAP N
se jouent	4è IDF	2è FAP N
	1er FAP S	1er GE Centre
le samedi 30 mars à 14h	1er GE Centre	
		Centre B dans le 23
		1er NA est (23)
		2è PDL (85)



MODALITES D'ORGANISATION DES INTER ZONES DE COUPES

Date: inter zones B: le samedi 30 mars 2019 à 14h

Les équipes concernées peuvent s'accorder sur une autre date aux conditions suivantes :

Tout changement de date et d'horaire est autorisé à condition d'avoir l'agrément <u>écrit</u> de <u>toutes</u> les associations concernées par la compétition dans le centre et d'en avertir le responsable national

Responsables de centres: Les responsables de centres d'accueil d'interrégionaux sont priés de faire parvenir aux responsables régionaux les coordonnées des salles où se dérouleront les rencontres.

Les responsables régionaux sont priés de faire parvenir au responsable du centre d'accueil des interrégionaux les noms et coordonnées des équipes devant se rendre dans le centre.

Composition des équipes en conformité avec le règlement national

Organisation des rencontres :

- * Le Juge arbitrage est assuré par les capitaines de toutes les équipes en présence.
- * <u>Tirage au sort</u>: Il a lieu un quart d'heure avant le début de la compétition en présence des capitaines d'équipes (s'il y a un retardataire, le tirage au sort se fait sans lui).
- * Ordre de rencontres :

poules de 3 équipes : tirage au sort des lettres attribuées aux équipes (A B C) puis les rencontres se déroulent ainsi : A contre C, B contre le perdant de A / C, B contre le vainqueur de A / C

poules de 4 équipes: tirage au sort des lettres A B C D puis les rencontres se jouent simultanément dans l'ordre suivant : A / D, B / C, A / C, B / D, A / B, C / D

- * Les rencontres se jouent sur 2 tables et les 5 matchs se jouent.
- * Les balles sont fournies par le club recevant (balle plastique).
- * Les joueurs doivent être en tenue sportive (short et maillot) dans l'aire de jeu
- * Les feuilles de rencontres doivent être signées par les capitaines des 2 équipes en opposition.
- * Toute réserve (avant la rencontre) ou réclamation (à l'issue de la rencontre) n'est recevable que si elle figure au dos de la feuille de la rencontre signée par les 2 capitaines des équipes concernées.

Résultats :

cas d' ex-æquo :

- * à 2, c'est le vainqueur de la rencontre qui les a opposés qui est avant l'autre
- * à 3 ou à 4, c'est le quotient des matchs qui ont vu s'opposer les ex-æquo, puis s'il n'y a pas départage, le quotient des manches ou le départage à 2.

Le responsable de centre envoie dès le lendemain les résultats par mail à "cns.tennisdetable@ufolep.org" et les feuilles de rencontres au responsable national : **Pierre Bayon - 8,rue C. Dussaus - 03400 Yzeure**

Le règlement en vigueur est celui établi par la CNS Tennis de Table (voir site UFOLEP).



Modalités d'engagement en ligne :

Les engagements des sportifs aux épreuves nationales de Tennis de Table (coupes et individuels) s'effectuent via la plateforme nationale d'engagement aux compétitions nationales UFOLEP.

Comme indiqué ci dessus, chaque région pourra inscrire sur la plateforme des remplaçants potentiels (disponibles) par catégories et obligatoirement le nombre d'arbitre(s) demandé par la CNS.

http://www.cns-webservice.org

Un guide pour effectuer les engagements << Tennis de Table >> et un code d'accès confidentiel par région seront joints à l'envoi de cette circulaire aux Comités Régionaux et correspondants régionaux Tennis de Table.

ATTENTION

Pour les compétitions nationales A la plateforme en ligne sera ouverte

du 15 avril 2019 au 17 mai 2019

Passé cette période, vous n'aurez plus la possibilité d'engager de sportifs.

Droits d'engagements : après le championnat, le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque Comité régional une facture du montant des engagements :

Adultes: 13,00 €
 Jeunes: 7,00 €

Pour tout renseignement :

M. Pierre Bayon

Responsable de la C.N.S Tennis de Table

Courriel: cns.tennisdetable@ufolep.org



QUOTAS DE QUALIFICATION CRITERIUM NATIONAL " A "

Châteauneuf en Thymerais (28) les 8 et 9 juin 2019

Α	Catégories	;	C0	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	
Saison 2018/2019			V3	V2	VD2	V1	VD1	S	D	JG	JF	CG	CF	MG	MF	BG	BF	303
Auvergne Rhône -Alpes/ zone est	AuRA/E	69	1	1	1	2		2	1	1		1		1		1	1	13
Auvergne Rhône -Alpes/ zone ouest	AuRA/O	03 63	1	1	2	1		1		1								7
Bourgogne Franche-Comté/ zone est	BFC/E																	0
Bourgogne Franche-Comté/ zone ouest	BFC/O	89	1	3	1	3	1	2	1	2	2	2	2	3	1	1	1	26
Bretagne	BRET																	0
Centre Val de Loire	CVdL	28/ 45	2	2	1	2	1	2	2	1	1	2	2	3	1	3	1	26
Grand Est/zone centre	GEst/C	55	1	3	1	2	1	3	2	2	2	2		2	1	2	2	26
Grand Est/zone ouest	GEst/O	10	1		1													2
Flandres Artois Picardie / zone Nord	FAP/N	59/ 62	3	3	1	5	3	6	3	5	2	5	4	5	2	4	2	53
Flandres Artois Picardie/ zone Sud	FAP/S	80/ 02	2	2		1	1	1	1									8
lle de France	ldF	77/ 91	3	4	2	7	4	5	3	3	2	4	2	7	2	7	2	57
Normandie/zone ouest	NOR/O	14	1	1	1	2	1	2	1	1		2		1	1	2	1	17
Nouvelle Aquitaine / zone Est	NAq/E	23	2	1		2	0	2	2	2	1	2	1	3	2	2	1	23
Nouvelle Aquitaine / zone Nord	NAq/N	17	1	1	2		1	1	0	1		1		1		1		10
Pays de Loire	PdL	44/ 85	2	2	2	3	2	3	2	2	2	3	1	4	2	4	1	35
			21	24	15	30	15	30	18	21	12	24	12	30	12	27	12	303

Lexique des catégories

Catégories en simples

N° du tableau	MASCULINS	N° du tableau	FEMININES
C 0	Messieurs nés en 1953 et avant		
C 1	Messieurs nés de 1954 à 1963 inclus	C 2	Dames nées en 1961 et avant
C 3	Messieurs nés de 1964 à 1974 inclus	C 4	Dames nées de 1962 à 1974 inclus
C 5	Messieurs nés de 1975 à 1997 inclus	C 6	Dames nées de 1975 à 1997 inclus
C 7	Messieurs nés de 1998 à 2001 inclus	C 8	Dames nées de 1998 à 2001 inclus
C 9	Garçons nés en 2002 et 2003	C 10	Filles nées en 2002 et 2003
C 11	Garçons nés en 2004 et 2005	C 12	Filles nées en 2004 et 2005
C 13	Garçons nés en 2006 et 2007	C 14	Filles nées en 2006 et 2007

Catégories en doubles

C17	Doubles Messieurs	Composés des participants en catégories individuelles C0, C1, C3, C5, C7
C18	Doubles Dames	Composés des participantes en catégories individuelles C2, C4, C6, C8
C19	Doubles mixtes	Composés des participants en catégories individuelles C0 à C8
C21	Doubles jeunes garçons	Composés des participants en catégories individuelles C9 et C11
C22	Doubles jeunes filles	Composés des participantes en catégories individuelles C10, C12, C14
C23	Doubles jeunes garçons	Composés des participants en catégories individuelles C13



QUOTAS DE QUALIFICATION Coupes Nationales " A "

Châteauneuf en Thymerais (28) le 8 juin 2019

MESSIEURS	Coupe Manuel RENI, réservée aux adultes masculins nés en 2002 et avant
FEMININES	Coupe Jean Jacques PAULIARD, réservée aux féminines nées en 2008 et avant
JEUNES	Coupe Robert HABIB, réservée aux jeunes gens et féminines né(e)s de 2003 à 2008

				PLACES		* passer	nt par un inte	er zones
Zones régionales		dép	MESSIEURS	FEMININES	JEUNES	MESSIEURS	FEMININES	JEUNES
J			16	8	16			
Auvergne Rhône -Alpes/zone est	AuRA/E							
Auvergne Rhône -Alpes/zone ouest	AuRA/O	63		*			1er en A	
Bourgogne Franche-Comté/zone est	BFC/E							
Bourgogne Franche-Comté/zone ouest	BFC/O	89	1+*	*	1	2è en B	1er en B	
Bretagne	BRET							
Centre Val de Loire	CVdL	28/45	*	1	1	1è en B		
Grand Est/zone centre	GEst/C	55	1	1	1			
Grand Est/zone ouest	GEst/O							
Flandres Artois Picardie / zone Nord	FAP/N	59/62	3 + *	2	5	4è en C		
Flandres Artois Picardie/ zone Sud	FAP/S	80	*			1 ^{er} en C		
lle de France	ldF	77/91	4	2 + *	3		3èen B	
Normandie/zone ouest	NOR/O							
Nouvelle Aquitaine / zone Est	NAq/E	23	2	*	4	3 ^è en A	1er en A	
Nouvelle Aquitaine /zone Nord	NAq/N	17	*	*	1	1 ^{er} en A	1er en A	
Pays de Loire	PdL	85	2 + *			3 ^è en A		
		TOTAL	13	6	16	3	2	0
		reste	R 3	R 2		en rouge ce	entre d'accuei	

Messieurs	Féminines
1 qualifié par centre	1 qualifié par centre
Centre A dans le 85	Centre A dans le 63
3è PDL (85)	1er AURA ouest (63)
1er NA Nord(17)	1 ^{er} NA Nord (17)
3è NA est (23)	1 ^{er} NA est (23)
Centre B dans le 28	Centre B dans le 89
1er C VdL (28)	1er BFC O
2è BFC O (89)	3ème IDF
Centre C dans le FAP N	
1er FAP S	
4ème FAP N	
	I qualifié par centre Centre A dans le 85 3è PDL (85) Ier NA Nord(17) 3è NA est (23) Centre B dans le 28 Ier C VdL (28) 2è BFC O (89) Centre C dans le FAP N Ier FAP S



MODALITES D'ORGANISATION DES INTER ZONES DE COUPES

Date: inter zones A: le samedi 13 avril 2019 à 14h

Les équipes concernées peuvent s'accorder sur une autre date aux conditions suivantes :

Tout changement de date et d'horaire est autorisé à condition d'avoir l'agrément <u>écrit</u> de <u>toutes</u> les associations concernées par la compétition dans le centre et d'en avertir le responsable national

Responsables de centres : Les responsables de centres d'accueil d'interrégionaux sont priés de faire parvenir aux responsables régionaux les coordonnées des salles où se dérouleront les rencontres.

Les responsables régionaux sont priés de faire parvenir au responsable du centre d'accueil des interrégionaux les noms et coordonnées des équipes devant se rendre dans le centre.

Composition des équipes en conformité avec le règlement national

Organisation des rencontres :

- * Le Juge arbitrage est assuré par les capitaines de toutes les équipes en présence.
- * <u>Tirage au sort</u>: Il a lieu un quart d'heure avant le début de la compétition en présence des capitaines d'équipes (s'il y a un retardataire, le tirage au sort se fait sans lui).
- * Ordre de rencontres :
- poules de 3 équipes: tirage au sort des lettres attribuées aux équipes (A B C) puis les rencontres se déroulent ainsi : A contre C, B contre le perdant de A / C, B contre le vainqueur de A / C
- poules de 4 équipes: tirage au sort des lettres A B C D puis les rencontres se jouent simultanément dans l'ordre suivant : A / D, B / C , A / C, B / D, A / B, C / D
- * Les rencontres se jouent sur 2 tables et les 5 matchs se jouent.
- * Les balles sont fournies par le club recevant (balle plastique).
- * Les joueurs doivent être en tenue sportive (short et maillot) dans l'aire de jeu
- * Les feuilles de rencontres doivent être signées par les capitaines des 2 équipes en opposition.
- * Toute réserve (avant la rencontre) ou réclamation (à l'issue de la rencontre) n'est recevable que si elle figure au dos de la feuille de la rencontre signée par les 2 capitaines des équipes concernées.

Résultats:

cas d' ex-æquo :

- * à 2, c'est le vainqueur de la rencontre qui les a opposés qui est avant l'autre
- * à 3 ou à 4, c'est le quotient des matchs qui ont vu s'opposer les ex-æquo,

Puis s'il n'y a pas départage le quotient des manches ou le départage à 2.

Le responsable de centre envoie dès le lendemain les résultats par mail à "cns.tennisdetable@ufolep.org" et les feuilles de rencontres au responsable national : **Pierre Bayon - 8,rue C. Dussaus - 03400 Yzeure**

Le règlement en vigueur est celui établi par la CNS Tennis de Table (voir site UFOLEP).